



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 13
En exercice : 17
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI DIX HUIT AVRIL**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 AVRIL 2024**

Présents : BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, ~~RENAUDIN Didier~~, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, ~~RENAUDIN Didier~~, GAGNADRE Josselyne, AUDEBERT Délizia.

Absents ayant donné pouvoir : AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance :
MOTARD Daniel

DE 036-2024/04-011 DEMANDE DE SUBENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES GROSSES REPARATIONS

Daniel MOTARD expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments communaux et à la réfection/mise aux normes des sanitaires de la salle municipale. Le coût estimé est de 31.511,64 € HT pour l'étanchéité et de 22.532,80 € HT pour la réfection des sanitaires, soit un total de 54.044,44 € HT. Aussi il propose de solliciter le département au titre des grosses réparations du patrimoine bâti communal accueillant du public à hauteur de 40% du coût des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,

- *SOLLICITE le Département au titre des grosses réparations du patrimoine bâti communal accueillant du public afin de procéder aux travaux d'étanchéité des toitures des bâtiments et de réfection/mise aux normes des sanitaires de la salle municipale*
- *SOLLICITE une aide à hauteur de 40% du montant des travaux HT*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document nécessaire à intervenir*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 29 avril 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville